2022/51

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Recu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

SLO

ID: 089-218900595-20220711-2022\_51-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

1	NOMBRE DE N	MEMBRES	
Afférents au conseil municipal	En exercise	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
8	13	11	11

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

Séance du 11 juillet

Convocation 07/07/2022

Date d'affichage 07/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 11 juillet

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – E. TRESCARTES – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICIAO – F. EUSTACHE– P. LAMY-BOYET – S. CIOLEK– C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI

Absents ayant donné pouvoir : C BLARDAT-KATOUI a donné pouvoir à C. DECUYPER - C. GUILLAUME a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET- W. COLAS a donné pouvoir E. TRESCARTES Absents excusés : P. BARDEL -

Absents : A. DEGUY

Secrétaire: P. LAMY-BOYET

## INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE POUR VEHICULE

Vu la politique communale qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de transition énergétique et le souhait de contribuer à un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement,

Vu les données du SDEY sur le nombre de chargement et le nombre de kW chargé sur nos bornes pour l'année 2021, soit 758 opérations de recharge, une consommation de 7605 kWh, et une économie en CO2 de 0.68 tonne sur les 12 derniers mois.

Le choix de la borne sera défini selon le résultat de l'étude du SDEY, à savoir :

- Modèle 2 : borne de recharge rapide 22/24 kW AC/DC de 27000 €
- Modèle 3 : borne de recharge rapide 43/50 kW AC/DC de 43000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'installation d'une nouvelle borne de recharge,

SOLLICITE une subvention auprès du SDEY dans le cadre de France Relance au taux de 60 %

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention telle qu'elle sera présentée.

Frit et délibéré en séance, les jours, mois et ans et les sus et ont signé au registre tous les membres présents.

Catherine DECUYPER

Yonne